

**Subventions aux associations de locataires / Protection de la
Roseraie du Val-de-Marne / MNA / Remboursement de la Carte
Imagine'R**

**Intervention de Fatiha Aggoune
Présidente du groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen·nes**

Monsieur le Président,

Je souhaiterais faire part des positionnements du groupe Val-de-Marne en commun concernant les rapports n°39, 64, 79 et 81 de cette Commission permanente.

Concernant les **subventions aux associations de locataires** du Val-de-Marne, nous constatons que **la Confédération Nationale du Logement – CNL est toujours exclue** pour des motifs politiques.

Vous demandez « la neutralité politique ». **Vous avez visiblement toujours un grave problème avec les libertés associatives** et la loi du 1^{er} juillet 1901. La seule question à se poser, est de savoir si la CNL représente réellement les locataires.

Eh bien oui, la CNL est représentative au plan départemental. Elle est légitime, parce que les locataires lui ont accordé leurs suffrages pour défendre leurs intérêts.

Mais vous vous permettez d'outrepasser cette réalité démocratique. Dans le rapport, vous n'avez d'ailleurs même pas pris la peine de mentionner son score aux dernières élections des représentants des locataires.

Nous soutenons l'attribution de subventions à la CGL et au CLCV, mais nous ne pouvons approuver l'aberration démocratique que constitue l'exclusion de la CNL. Nous nous abstiendrons.

Concernant le rapport n°64, notre groupe votera favorablement. Nous jugeons en effet utile de **préserver le patrimoine départemental unique que constitue la Roseraie du Val-de-Marne.**

Nous tenons simplement à rappeler que la création d'un « écran végétal et visuel » de protection n'a été rendue nécessaire que par **le projet de bétonnage du centre-ville qui impacte lourdement la Roseraie.** Nous regrettons cet impact négatif sur un parc qui fête cette année son 130^{ème} anniversaire.

Concernant le rapport n°79 sur la **convention avec la Préfecture sur les MNA**, en cohérence avec notre vote de janvier 2022 sur ce même sujet, nous voterons contre.

Enfin, j'en viens au rapport n°81, simple rapport technique... mais pas uniquement. **Cette délibération vise à faire évoluer la convention nous liant à Île-de-France Mobilités**, en prenant en compte diverses évolutions actées ces dernières semaines.

Notamment, **la fin du remboursement Imagine'R à l'ensemble des étudiant·es, et aux lycéen·nes non-boursier·es.** Vous le savez, nous contestons fermement la décision inique prise par votre majorité le 24 juin. En cohérence, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi